

RAPPORT
ANNUEL

2023



COUPLE ET FAMILLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Table des matières

Le rapport d'activité du comité	p.	3-4
Le service		
Les prestations du service	p.	5-6
Collaborateurs du service	p.	7
Bilan des activités		
Bilan général des consultations	p.	8
Le travail administratif	p.	9
Les consultations en détail	p.	10-11
L'accompagnement des stagiaires	p.	11
Le site internet	p.	12
La formation continue	p.	12
La Gazette	p.	12
Données statistiques	p.	13-20
Relations extérieures – représentations		
Collaborations régulières et ponctuelles	p.	21-22
Perspectives et projets 2024	p.	22
Annexes	p.	23-24
P.V. de l'Assemblée Générale	p.	25-26-27
Les comptes de l'association		
Mot du trésorier	p.	29
Rapport de l'organe de révision	p.	30

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE

Activité du comité

Durant l'année 2023, le comité a travaillé sur le projet harcèlement, sur les aspects financiers, salariaux et sur les nouveaux locaux. Nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises, organisant des séances zoom en sus des séances ordinaires pour traiter de thématiques spécifiques.

Composition et présidence du comité

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, l'automne dernier, au sein de notre comité Pierre-Alain ROCH, évaluateur à la Cour des Comptes et ayant une formation de médiateur. Merci à lui pour tout ce qu'il a déjà apporté à C&F par sa grande expérience de différents milieux institutionnels. Notre comité est désormais composé de Sophie Duvillard, Philippe Matthey, Sarah Namer, Ilona Majeur, Dany Monnerat, Pierre-Alain Roch et Claude Bretton-Chevallier.

Nous poursuivons notre mode de fonctionnement collégial, dans le sens où chacun participe à la gestion de C&F en fonction de son domaine de compétence et de connaissance de notre association. Nous apprécions la richesse et le soutien de l'apport de chacun des membres du comité. La co-présidence instaurée il y a un peu plus d'une année fonctionne à la grande satisfaction des deux co-présidentes. Cela permet d'échanger avant prise de décisions et apporte des regards différents.

Direction

C'est également un binôme qui assure la direction de Couple & Famille, composé en début d'année 2023 de Monika Ducret et de Florence Dessuet.

Suite au souhait de Monika Ducret d'être déchargée de cette fonction de direction à fin février 2023, nous avons, après un processus de recrutement ouvert sur l'externe, confié la co-direction à Mélanie Gaudet dès mars 2023. Ici encore, le binôme apporte une complémentarité de compétences et de regards bienvenue pour notre association.

Nous remercions nos co-directrices pour leur engagement enthousiaste pour Couple & Famille.

Ressources humaines

Catherine Argenta a quitté Couple et Famille avec effet à fin juin 2023. Pour solder ses prétentions nous avons passé un accord et convenu d'une indemnité. Nous regrettons que ce départ n'ait pu se faire sereinement.

Nathalie Gajic qui a déjà débuté en février 2023 la remplace.

Pour nous épauler dans le projet harcèlement, Catherine Baroni, psychologue, spécialisée dans la prise en charge du harcèlement, est venue renforcer l'équipe à raison d'un jour par semaine dès octobre 2023. Outre la prise en charge des enfants et des familles, Catherine Baroni anime et forme une partie de l'équipe à l'animation des ateliers pour les enfants.

Nous avons, après plusieurs reports, organisé en novembre une réunion avec l'équipe et le comité qui a permis de mieux faire connaissance, d'exposer les changements dans le fonctionnement de l'association, d'entendre les préoccupations de l'équipe.

A cette occasion, le comité a présenté les modifications du règlement du personnel qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024. À la demande de l'équipe, le comité travaille sur une revalorisation des salaires.

Le comité s'engage à être plus régulier dans l'organisation de ces réunions communes qui sont des moments importants d'échange.

Projet harcèlement

Depuis le printemps dernier, sous l'instigation de Florence Dessuet, l'équipe et le comité ont travaillé sur l'opportunité d'offrir une prise en charge aux enfants et à leurs familles, victimes de harcèlement scolaire. Une nouvelle façon pour notre association de venir en aide aux familles. Après une évaluation des besoins et des ressources nécessaires et possibles, des contacts avec différents acteurs, nous avons décidé d'offrir de nouvelles prestations consistant en des prises en charge individuelles pour les enfants et leurs familles et des ateliers de mise en situation pour enfants victimes de harcèlement, afin d'aider ceux-ci à réagir dans ces situations, avec des outils de la thérapie brève systémique et de l'improvisation.

Pour annoncer et lancer ces nouvelles prestations, nos co-directrices aidées de l'équipe ont organisé une conférence sur ce thème agendée au 19 mars, précédée d'une conférence de presse le 22 janvier 2024.

Une gazette très étoffée sur ce sujet et mise en page par Charlotte sera éditée en février 2024.

Aspects financiers et subventions

Fin 2023 marquait la fin du contrat de prestations avec l'ECR. L'ECR a renouvelé sa subvention à l'identique pour 2024, mais nous invite à trouver d'autres ressources dès 2025 et nous accompagnera dans ce processus.

Le comité avait déjà travaillé sur la tarification des séances de thérapie et de médiation. Cette nouvelle tarification tient toujours compte de la situation financière des personnes, mais réduit les paliers et se fonde sur des justificatifs. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur pour les situations nouvelles dès janvier 2024 et progressivement jusqu'à fin juin 2024 pour les situations en cours.

Locaux

Deux éléments nous ont poussés à trouver de nouveaux locaux. Tout d'abord les travaux de surélévation de l'immeuble du Roveray d'une durée de deux ans avec les nuisances, notamment sonores qui les accompagnent. Ensuite des besoins accrus/différents pour le projet harcèlement.

Site internet

Après quelques déboires avec notre premier prestataire, nous avons confié la refonte de notre site internet à un autre prestataire. Notre nouveau site est opérationnel à notre grande satisfaction.

Projets en cours

Ce qui va occuper Couple et Famille ces prochains mois est la mise en route des prestations harcèlement tout en maintenant, voire en développant nos prestations actuelles, la revalorisation des salaires et la recherche de sources de financement diversifiées.

Conclusion

Merci à tous les membres du comité pour leur engagement une fois encore exceptionnel cette dernière année, merci aussi à tous les membres de l'équipe de professionnels. Les statistiques le montrent, l'activité ne cesse d'augmenter.

LES PRESTATIONS DU SERVICE

Couple et Famille propose des :

- **Consultations conjugales**
- **Consultations familiales**
- **Consultations parentales**
- **Médiations familiales**
- **Médiations parents-adolescents**
- **Soutiens individuels**
- **Suivi de coparentalité**

La consultation conjugale est une aide proposée aux couples en crise affective et relationnelle. Dans une période conflictuelle, la communication est rendue difficile par les incompréhensions nombreuses, des émotions fortes et des ressentiments. La conseillère conjugale offre un espace de réflexion et de dialogue, qui permet à chacun de mieux comprendre leur dynamique de couple afin d'en changer les éléments faisant obstacle à une vie de couple épanouie ou de chercher ensemble des solutions aux conflits. Lors d'une séparation douloureuse, la consultation conjugale offre aussi l'opportunité de la penser avec un tiers neutre, d'exprimer les joies et les peines de ce qui a été vécu durant la relation. Ce travail sur la fin du couple permet d'entrer plus apaisé dans le processus de séparation.

La consultation familiale est une approche qui implique tous les membres d'une famille, en tenant compte des liens existants entre eux et du contexte de vie. Lorsque le dialogue est rendu difficile ou rompu, par un événement ou de la souffrance, toute la famille en est chamboulée. La consultation familiale réunit toute ou partie la famille dans cadre neutre ouvrant sur un espace de dialogue, d'écoute et de réflexion où les difficultés sont abordées dans leur complexité en vue de chercher de façon commune des solutions et des nouvelles manières de faire ensemble.

La consultation parentale est un soutien à la parentalité pour tous ceux qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants dans leur mission éducative. C'est une aide professionnelle permettant la réflexion autour de l'éducation et de la collaboration parentale, afin de rechercher ensemble des réajustements en fonction des besoins actuels de leur enfant. Cette prestation est aussi proposée aux parents en situation de séparation ou de divorce pour renouer le dialogue et améliorer la communication pour le bien-être des enfants.

La médiation familiale est un processus permettant à des couples mariés ou non, avec ou sans enfants, d'élaborer eux-mêmes les modalités de leur séparation ou de leur divorce, dans un esprit de dialogue et de coresponsabilité parentale, avec l'aide d'un médiateur qualifié. Il accompagne les couples en situation de séparation ou de divorce, qui désirent prendre eux-mêmes et ensemble les décisions concernant les aspects pratiques de leur séparation. La médiation permet l'élaboration d'une convention de séparation valable devant le tribunal.

La médiation parents-ados permet, entre autres, de restaurer une communication entre parents et adolescents et de contribuer à maintenir un équilibre familial des membres de la famille durant cette période délicate. Elle se distingue de la consultation familiale par la recherche d'accords pragmatiques et peut déboucher sur une réorientation en thérapie de famille si nécessaire.

Les soutiens individuels s'effectuent soit sur demande d'un membre du couple qui s'oriente vers une séparation, soit lorsqu'un membre du couple refuse de venir en consultation. Il arrive également de vouloir dès le départ mener une réflexion individuelle sur sa relation.

Les suivis de coparentalité ont pour but d'accompagner les parents séparés en conflit, avec une prise en charge pluridisciplinaire, médiatrice-thérapeute de famille, afin de les amener vers une coparentalité fonctionnelle et respectueuse du bien-être de l'enfant et de ses parents.

Pour plus de renseignements sur les prestations, on peut consulter notre site Internet :

www.coupleetfamille.ch

Horaires du secrétariat : de 9h00 à 12h et 12h30 à 15h30 du lundi au vendredi.

Les consultations sont proposées sans interruption de 8h00 à 18h30, dernier rendez-vous.

Langues parlées : français et anglais.

Prix des consultations en fonction du revenu : tarif minimum de CHF 50.-- et maximum de CHF 200.--. Pour des budgets très précaires nous demandons CHF 20.-- la séance.

Une séance de médiation familiale dure 1h30 et les tarifs s'échelonnent de CHF 80.-- à CHF 280.--. Toujours pour les budgets précaires, nous demandons CHF 50.--.

COLLABORATEURS DU SERVICE

LE COMITE

Sophie Duvillard	Coprésidente
Claude Bretton-Chevallier	Coprésidente
Dany Monnerat	Trésorier
Philippe Matthey	Membre
Sarah Namer	Membre
Ilona Majeur	Membre
Pierre-Alain Roch	Membre

Les membres du Comité assument bénévolement les tâches relatives au personnel, à la gestion, à la publicité, au développement du service et aux relations extérieures.

Florence Dessuet et Mélanie Gaudet, en tant que codirectrices de Couple et Famille, participent aux réunions du Comité, à titre consultatif.

L'EQUIPE DE TRAVAIL

Florence Dessuet	Codirectrice et responsable administrative
Mélanie Gaudet	Codirectrice et médiatrice familiale assermentée par le conseil d'Etat
Véronique Häring	Psychologue, psychothérapeute, thérapeute de famille et conseillère conjugale
Charlotte Debionne	Conseillère conjugale, intervenante auprès des famille
Monika Ducret	Psychologue, thérapeute de famille et conseillère conjugale
Nathalie Gajic	Médiatrice familiale FSM
Catherine Baroni	Psychologue, thérapeute spécialiste du harcèlement scolaire
Elisabeth Dupraz	Secrétaire

La supervision de l'équipe est assurée par Monsieur Denis Châtelain, psychologue, psychothérapeute, co-fondateur et secrétaire général de VIRES. Par ailleurs, les conseillères conjugales et les médiatrices bénéficient de supervisions individuelles et de la formation continue.

BILAN DES ACTIVITES

BILAN GENERAL DES CONSULTATIONS

Notre association a une nouvelle fois été très sollicitée. Le secrétariat a reçu un nombre d'appels important afin que de nouvelles prises en charges soient organisées. Les sollicitations provenaient des personnes en difficulté elles-mêmes mais également de différents acteurs et institutions (tribunaux, avocats, médecins, services sociaux, etc...), ce qui démontre que la réputation de Couple et Famille est positive. Le contexte géopolitique ainsi que les difficultés sociétales qui en découlent (inflation importante, chômage, etc...) font partie de nouvelles difficultés qui augmentent le besoin de soutien.

De plus, Couple et Famille a signé, en juin 2023, un contrat de mandat avec le Service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale (SEASP). Cela signifie que ledit Service envoie des parents qui se séparent à se rencontrer en médiation pour ainsi leur permettre d'éviter un enlèvement du conflit parental. Six séances par situation sont ainsi prises en charge par le SEASP jusqu'à concurrence d'un montant global dévoué à Couple et Famille.

Notre équipe s'est également mobilisée afin de réfléchir à la mise en place de nouvelles prestations qui permettront aux enfants confrontés au harcèlement scolaire ainsi qu'à leur famille de pouvoir être accompagnés dans cette difficulté.

DONNEES CHIFFREES :

Le total des entretiens est de **1405**. Il est à noter que ce chiffre n'inclut pas les séances fixées et non réalisées. En effet, les annulations tardives (- de 48h) et les absences non excusées ne sont jamais pris en compte dans ce chiffre. Cependant, comme les données brutes existent, nous pouvons dire qu'en 2023, **197** rendez-vous n'ont pas été honorés, ce qui correspond à **14%**.

Nous avons suivi **378** situations dont **269** nouveaux dossiers, réalisé **1405** entretiens toutes prestations confondues et nous avons accueilli **709** personnes.

Les consultations se répartissent comme suit :

- **166** dossiers couple dont **123** nouveaux, **645** entretiens représentant environ **46 %**
- **52** dossiers famille dont **33** nouveaux, **206** entretiens représentant environ **15 %**
- **134** dossiers médiation dont **102** nouveaux, **383** entretiens représentant environ **27 %**
- **26** dossiers individuels dont **11** nouveaux, **171** entretiens représentant environ **12 %**

Nous avons **31%** de nos nouveaux clients qui arrivent chez Couple et Famille par le biais du site internet et **29%** par le réseau professionnel, soit les médecins, les psychologues, les services sociaux et les avocats. Près de **14%** viennent à la suite d'une recommandation d'un proche ou d'un ancien client.

Ceci traduit l'expression d'un lien de confiance entre les professionnels et les clients. De plus, **11%** de nos clients reviennent parfois après plusieurs années pour retravailler, un ou des évènements de vie impactant leurs relations. Les réorientations internes représentent **4%** des dossiers, mettant en lumière les collaborations entre nos différentes prestations. Les personnes venant par l'église catholique, les mairies et les écoles représentent **1%**.

Les honoraires payés par les clients sont fixés selon leur revenu mensuel net. Les tarifs moyens par type de consultation sont les suivants (anciens et nouveaux clients confondus) :

- Consultation de couple **CHF 115.-** pour 1h de consultation.
- Consultation de famille **CHF 101.-** pour 1h de consultation.
- Consultation en individuel **CHF 54.-** pour 1h de consultation.
- Consultation en médiation **CHF 136.-** pour 1h30 de consultation.

Il est à noter que **69** situations paient un tarif minimum qui se situe entre CHF 20.- et CHF 50.-, soit près de **18%** de notre clientèle.

Couple et Famille peut jouer pleinement son rôle social en offrant des prestations de qualité pour tous les budgets, y compris ceux qui sont dans la précarité.

Une valeur cardinale de notre association est d'être accessible à tout individu, quel que soit ses finances, son orientation sexuelle et sa religion.

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

En 2023, le secrétariat a continué d'avoir une hausse significative de l'activité avec une augmentation de contacts avec la clientèle. Il a traité **3984** contacts téléphoniques et mails, soit une hausse de plus de **32%** par rapport à 2022. Les secrétaires ont relevé que beaucoup de clients prennent rendez-vous dans l'urgence puis annulent quelques jours plus tard car ils pensent que tout est réglé. Cependant peu après, ils viennent tout de même consulter. Ces cas de figures demandent beaucoup de travail au secrétariat.

LA CONSULTATION CONJUGALE

Nous avons accueilli **166** couples dont **123** nouveaux clients et réalisé un total de **645** entretiens.

47% des couples sont mariés, **29%** vivent en concubinage et **3%** sont séparés ou divorcés. Comme chaque année, les couples mariés sont majoritaires par rapport aux concubins.

Les couples qui ont fondé une famille représentent **71%** de nos clients, **6%** forment avec leurs partenaires des familles recomposées, **19%** sont des unions sans enfant et **2%** sont séparés ou divorcés, et autres **2%**.

Concernant l'orientation des **123** nouveaux couples en fin de travail, **12** sont restés ensemble et **9** se sont séparés. Pour **56** couples, l'issue n'était pas connue du conseiller et **46** continuent le suivi.

Concernant l'âge des hommes dans les nouvelles situations, la majorité soit **51**, ont entre 32 et 41 ans, **34** ont entre 42 et 51 ans, et **5** entre 62 et 71 ans. Nous avons eu **21** hommes de 31 ans et moins.

La majorité des femmes qui sont venues consulter soit **53** ont entre 32 et 41 ans, **29** ont entre 22 et 31 ans. Nous avons **2** femmes entre 71 et 82 ans, **30** femmes entre 42 et 61 ans et **1** femme de 21 ans et moins.

La relation du couple, au moment de consulter, est de **9 ans** en moyenne.

Les motifs de consultation sont la communication difficile pour **90** couples, la séparation envisagée pour **21** couples, la sexualité pour **6** couples, la violence pour **3** couples et la maladie-vieillesse pour **3** couples.

La grande majorité des consultations sont en français et quelques entretiens en anglais.

NOS CONSULTATIONS AUPRES DES FAMILLES :

LA CONSULTATION FAMILIALE

Nous avons suivi **52** dossiers dont **33** nouveaux et effectué un total de **206** entretiens. Les familles sont à **49%** nucléaires, **15%** séparées, **15%** recomposée, **12%** ont des enfants hors du domicile et **3%** sont monoparentales. **22** enfants ont entre quelques mois et 13 ans, **20** sont adolescents et **7** sont majeurs.

Les motifs de consultation sont pour la majorité des familles, les difficultés relationnelles et les difficultés éducatives comme le respect des limites.

LA MEDIATION FAMILIALE

Nous avons suivi **110** dossiers dont **84** nouveaux avec un total de **299** entretiens.

151 personnes ont été accompagnées sur le chemin de la séparation ou du divorce par nos deux médiatrices, avec **153** enfants directement concernés par la séparation.

37 % des couples vivent ensemble et **45%** vivent séparés lors du 1er entretien.

La moyenne d'âge des hommes est de **45** ans et de **55** ans pour les femmes.

4 conventions ont été signées.

LA MEDIATION PARENTS-ADOLESCENTS

En médiation parents-adolescents, nous avons suivi **12** dossiers dont **10** nouveaux, vus **19** personnes et effectué **42** entretiens. L'âge des enfants ou jeunes adultes varie entre 11 ans et 33 ans. Les pères ont 56 ans en moyenne et les mères 49 ans.

LES SUIVIS DE COPARENTALITE

Les suivis de coparentalité exhortés par les tribunaux ou par le SPMI ont été au nombre de **12** dont **8** nouveaux avec **42** entretiens réalisés.

LES SOUTIENS INDIVIDUELS

Nous avons suivi **26** personnes individuellement dont **11** nouveaux, et réalisés **171** entretiens. Ces consultations sont des accompagnements individuels, soit par choix pour réfléchir individuellement sur des aspects de la relation, soit le partenaire n'a pas souhaité participer à ce travail de couple.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

En 2023, nous n'avons pas eu de stagiaire pour le DAS en conseil conjugal/thérapie de couple car la prochaine session commencera en 2024.

Les stages d'observation ont encore rencontré un vif succès auprès du public universitaire, mais pas seulement, avec l'accueil de **3** stagiaires durant l'année. Comme souvent par le passé, nous avons dû refuser de nombreuses demandes n'ayant que trois places par année.

En médiation familiale, nous avons accueilli **12** stagiaires des différents cursus de formation (HETS, Université de Genève, Université de Fribourg et GPM). Les stagiaires ont eu la possibilité de participer en tant que médiateurs actifs aux entretiens.

Notre association fait partie des lieux de formation, trop rare sur le canton, qui permettent une expérience de terrain et de vie associative. L'équipe a à cœur de permettre cet accueil de qualité afin de contribuer à la formation de futurs professionnels.

L'ANTENNE DE BERNEX

De janvier à septembre 2023, nous avons ouvert 24 dossiers toutes prestations confondues et menés **114** entretiens. Dans le détail nous avons eu 21 dossiers couples/familles/individuels avec **94** entretiens, et **3** dossiers de médiation avec **20** entretiens.

Nous avons fermé l'antenne de Bernex à fin septembre 2023 car la demande de consultations aux Eaux-Vives était très élevée et à Bernex, plutôt en baisse.

LE SITE INTERNET www.coupleetfamille.ch

Nous n'avons malheureusement pas de données à fournir car notre ancien site étant tellement obsolète, nous n'avons pas pu obtenir le nombre de visites sur notre site. Cependant, nous avons un nouveau site qui est fonctionnel en ligne depuis janvier 2024.

FORMATION CONTINUE

En 2023, Charlotte DEBIONNE a débuté une formation à la thérapie familiale, interventions systémique et thérapeutique auprès de la famille. Cette formation se déroule sur 2 ans..

LA GAZETTE DE COUPLE ET FAMILLE

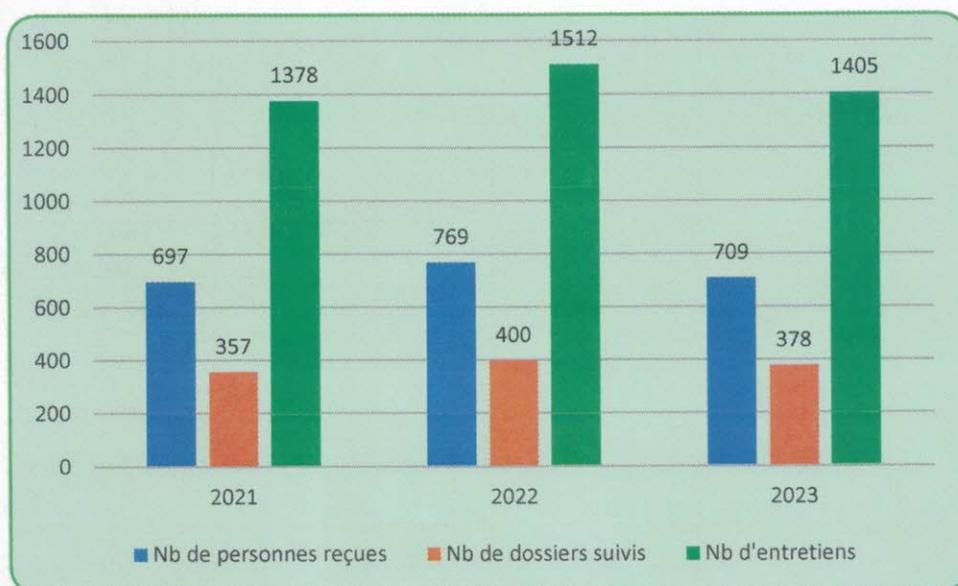
Pour le numéro **38** de la Gazette qui s'intitule « Harcèlement scolaire, que faire ? », nous avons travaillé sur le thème du harcèlement scolaire qui sera une nouvelle prestation proposée en 2024. Cette gazette étant très conséquente et pour le lancement desdites prestations, nous avons décalé sa parution en janvier 2024.

STATISTIQUES DE L'ASSOCIATION



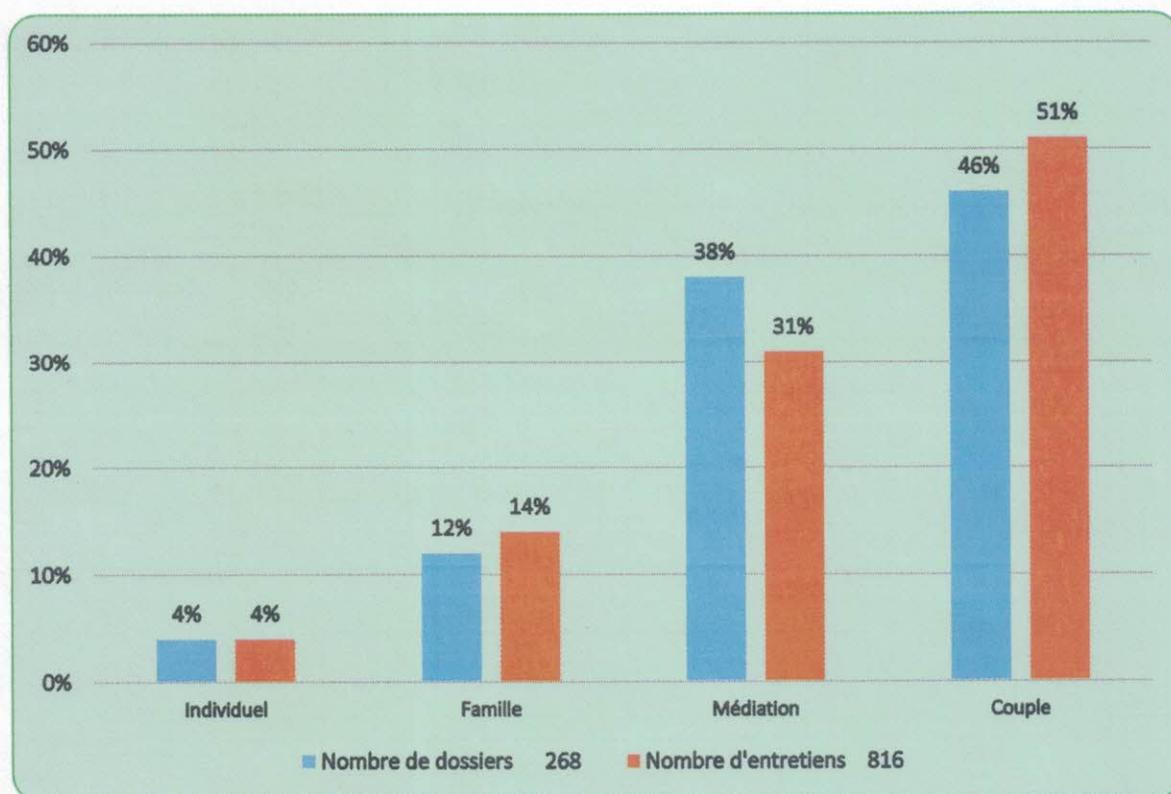
BILAN GENERAL DES CONSULTATIONS

	2021	2022	2023
Nombre de personnes reçues	697	769	709
Nombre de dossiers suivis	357	400	378
Nombre d'entretiens	1378	1512	1405

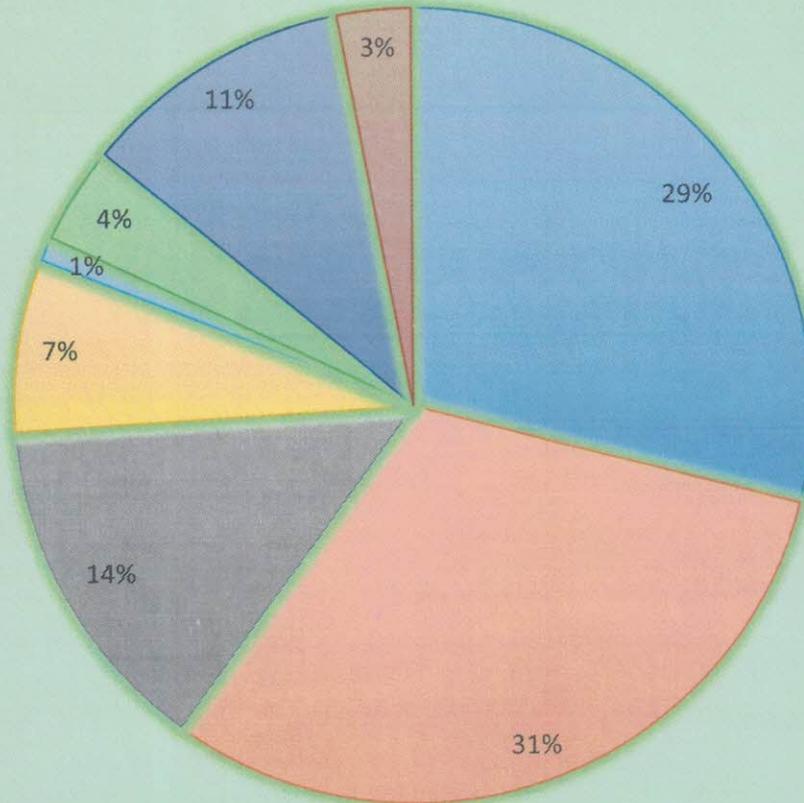


REPARTITION DES NOUVEAUX DOSSIERS

		Individuel	Famille	Médiation	Couple
Nombre de dossiers	268	4%	12%	38%	46%
Nombre d'entretiens	816	4%	14%	31%	51%

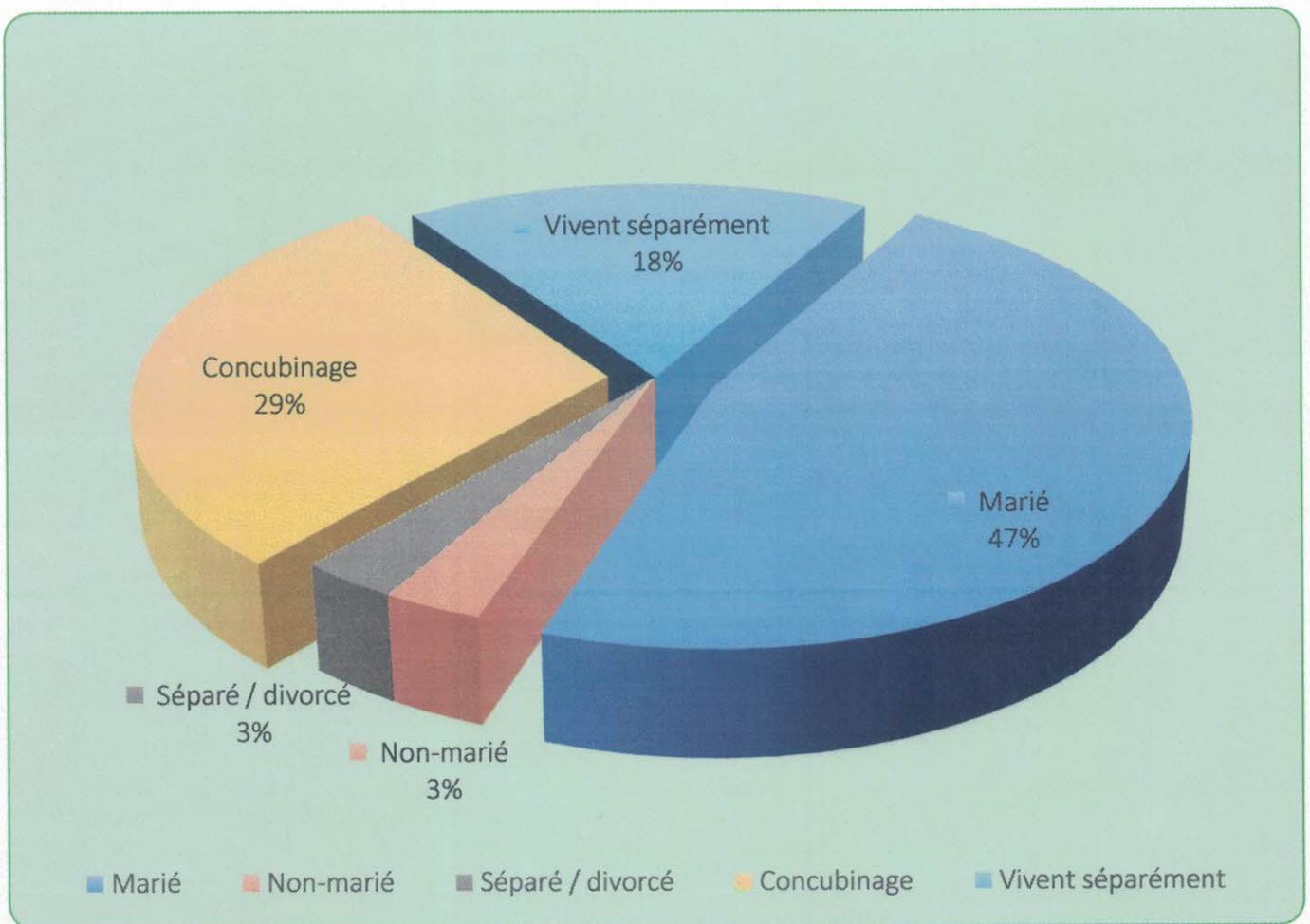


CLIENTS ADRESSES PAR (Nouveaux dossiers)

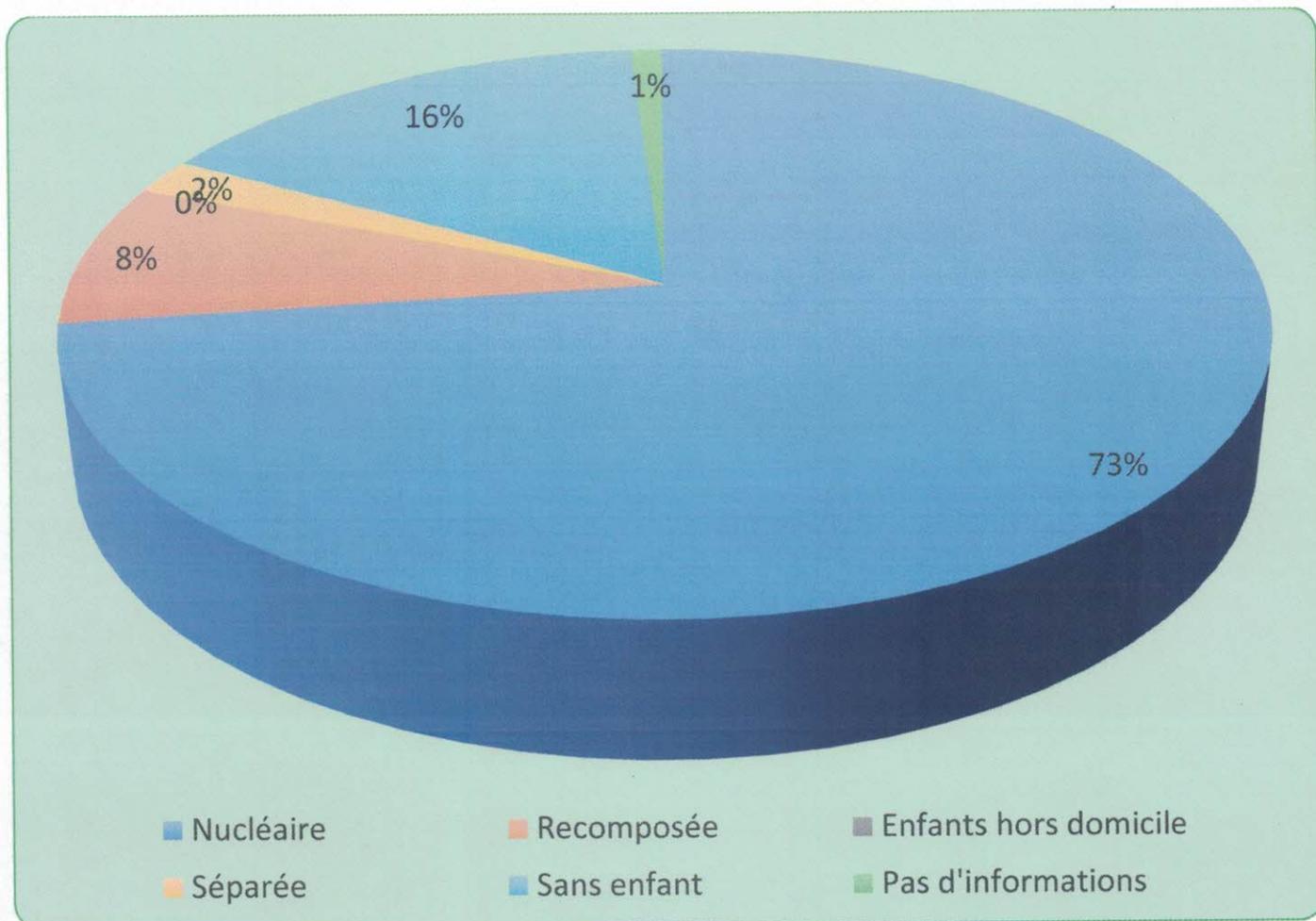


- Réseau professionnel (médecin, avocat, juge, psy, services sociaux)
- Internet - Recherche personnelle
- Client et proche
- TPAE TPI SPMi
- Eglise /Mairies / Ecoles
- Interne Couple et Famille
- Revenant

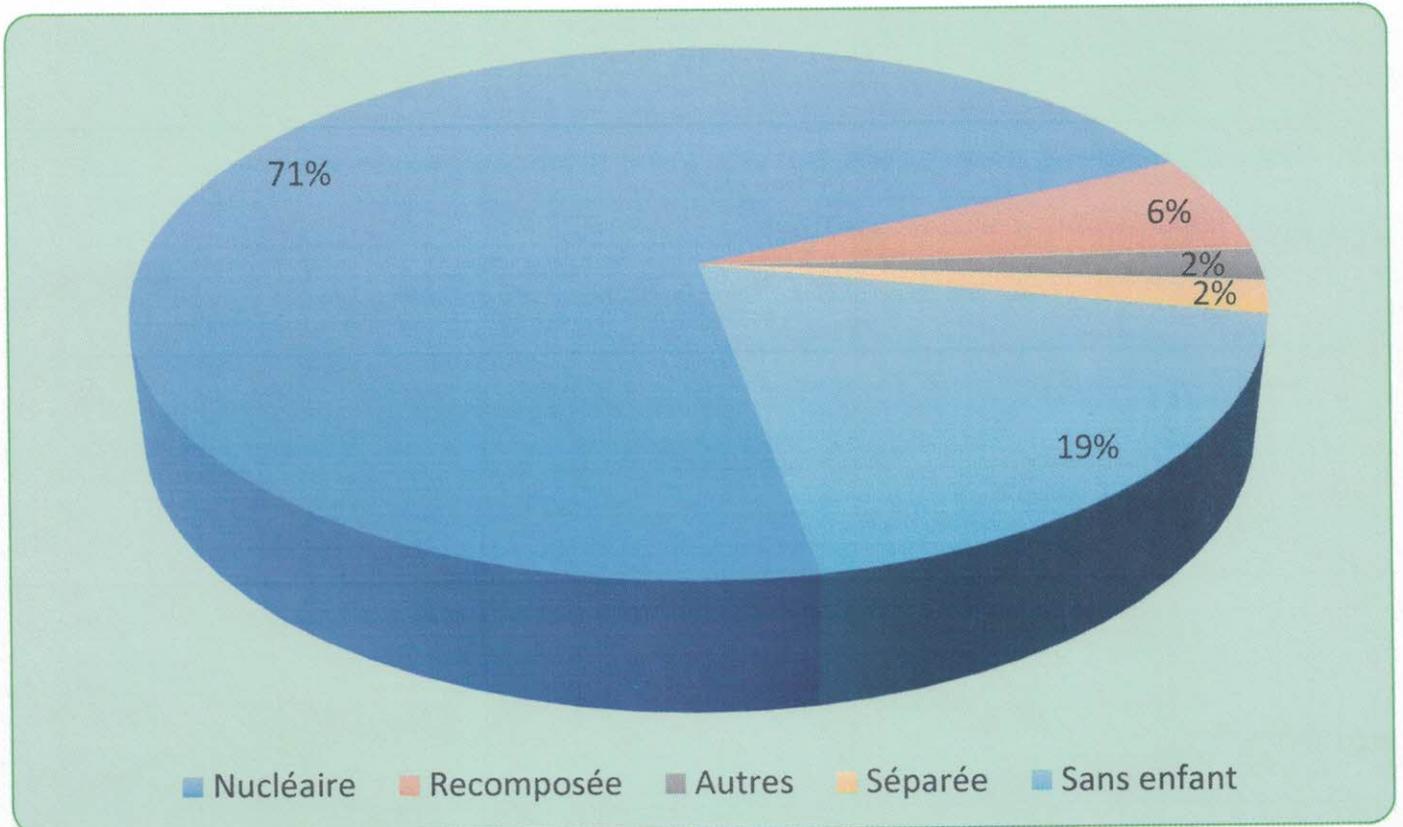
TYPE DE COUPLE (Conseil conjugal)



TYPE DE FAMILLE (Conseil conjugal)

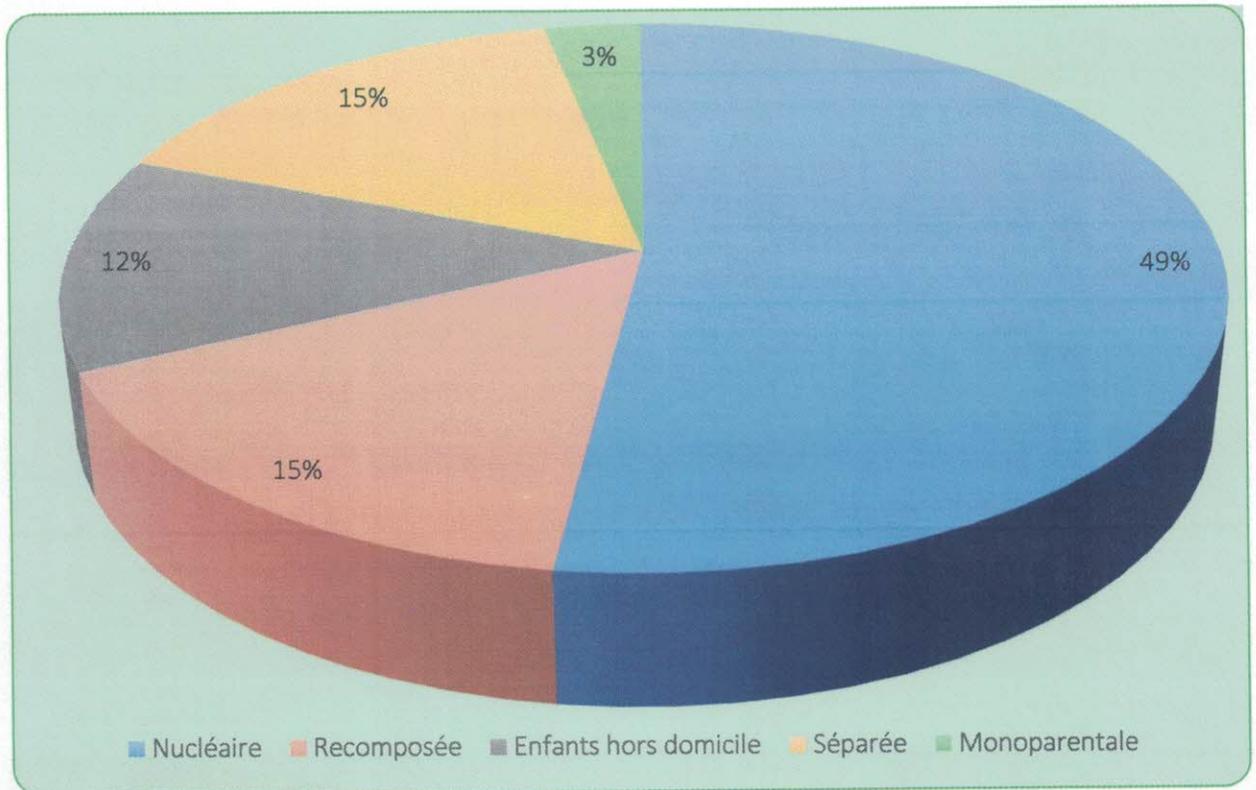


TYPE DE FAMILLE (Thérapie de famille)



MEDIATION FAMILIALE

(Y compris parents-ados et coparentalité)



RELATIONS EXTERIEURES

COLLABORATIONS REGULIERES / REPRESENTATIONS

Avec l'Église Catholique de Genève (ECR) :

L'Église Catholique de Genève continue à soutenir financièrement Couple et Famille avec une subvention - inchangée - de CHF 150 000 par an.

L'association est rattachée à la **Pastorale Familiale de Genève**, qui elle-même fait partie du **Département de la formation des adultes (DFA)**. Nos liens sont nombreux en particulier, Philippe Matthey, aumônier de la Pastorale Familiale est membre du comité de Couple et Famille.

Avec l'Etat de Genève :

Nous avons un contrat de prestation renouvelé tous les quatre ans.

Avec l'OPCCF :

Comme les autres années, nos collaborations se font en fonction des divers projets qui nous rassemblent ou pour défendre des préoccupations similaires.

Avec Avenir Famille :

Couple et Famille est un membre actif du comité et représenté par Mélanie Gaudet. Nous collaborons sur les thèmes choisis et l'organisation annuelle des Assises.

Avec Enfant et Séparation :

Le collectif a décidé de transférer son contenu sur la vidéo. Dans ce but nous avons effectué un travail de condensation des contenus tout en voulant respecter l'essentiel du message. A côté de ce travail sur le contenu, nous avons recherché des professionnels des médias. Ce projet avec le collectif est encore en cours en 2023.

Avec Couple+, la Fédération romande et tessinoise de services de consultations conjugales

Mélanie Gaudet a accepté de rejoindre le comité de Couple +. Sa candidature sera validée lors de l'Assemblée Générale de 2024.

Avec la FGeM, Fédération Genevoise des Médiations

Membre de la fédération, nos médiatrices, Mélanie Gaudet et Nathalie Gajic y représentent Couple et Famille.

Avec le SEASP

Depuis le 20 juin 2023, l'association a signé un contrat de mandat avec le SEASP. Le service finance 6 séances de médiation par situation.

Avec la HETS

Nos médiatrices interviennent régulièrement dans le CAS et le DAS en médiation de conflit de la HETS. De plus, Mélanie Gaudet intervient dans un module sur les violences conjugales offert aux étudiants en Bachelor.

Avec le DIP

Mélanie Gaudet offre avec un médiateur indépendant, une formation sur les outils de la médiation aux collaborateurs du DIP.

Avec la FOJ

Mélanie Gaudet offre avec un médiateur indépendant une formation sur les outils de la médiation aux collaborateurs de la FOJ.

PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Comme par le passé, nous allons rester actif au sein du réseau social et associatif genevois en poursuivant nos activités et nos participations :

- Avec le SEASP en poursuivant notre collaboration.
- Dans la rédaction et la publication du numéro annuel de la Gazette.
- Par la rencontre avec des acteurs qui réfléchissent sur le couple et la famille
- En partenariat avec Couple+, en accueillant des stagiaires du DAS en conseil conjugal/thérapie de couple.

Le projet de petits livres appelés « Le petit cahier » a encore une fois été reporté étant donné les nombreux défis auxquels l'association a dû faire face en 2023.

En priorité nous avons identifié les projets suivants pour l'année 2024 :

- Le lancement de nos nouvelles prestations pour faire face au harcèlement scolaire ainsi qu'une conférence traitant de la thématique.
- Trouver des locaux plus grands afin de permettre la mise en place de nos nouvelles prestations.
- Poursuivre le processus d'informatisation du secrétariat avec l'acquisition d'un logiciel administratif client.

ANNEXES

ORGANIGRAMME

L'association est administrée par un comité

Le Comité a notamment pour attributions :

- L'engagement et le contrôle du personnel
- La gestion administrative et financière du service
- Les contacts avec les autorités civiles et religieuses intéressées par les activités de l'association.
- Il nomme et contrôle les codirectrices, il peut déléguer une partie de ses attributions.

L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du président et du trésorier ou de l'un des deux avec un autre membre du comité (article 8.2 des statuts de l'association).

Les codirectrices ont la responsabilité de la gestion et de la bonne marche du service, soit notamment :

- La gestion du personnel
- La gestion du secrétariat
- L'organisation et l'animation des colloques du service
- Son rôle consultatif au comité.

Le comité et la direction collaborent en matière de représentations extérieures, perspectives d'avenir et recherches de fonds.

TABLEAU DES RISQUES

Locaux :	Vol, incendie, dégâts d'eau	Assurance Helvetia Patria
RC :	Office et employés	Assurance Helvetia Patria
Employés :	Accident LAA et complémentaire (100%)	Assurance CSS
	Maladie perte de gain (100%) :	
	de 1 à 90 jours	Couple et Famille
	de 91 à 720 jours	Assurance CSS
	Frais médicaux	Individuels

Loyer :	Augmentation contractuelle
Salaires :	Pas d'augmentation contractuelle prévue
Subventions :	Etat, selon contrat de prestation Eglise, selon contrat de prestation
Clients :	Variation du chiffre d'affaires futur ; inconnue
Dons :	Appels prévus dans le cadre d'activités ponctuelles et extraordinaires
Risques débiteurs :	Limité (paiement à chaque séance)
Stock :	Inexistant
Malversation :	Inexistant, contrôle interne, déontologie et éthique

SCHEMA DE CONTROLE INTERNE

Direction :	Contrôlée par les coprésidentes et le Comité
Secrétaires :	Contrôlées par les codirectrices
Collaborateurs :	Contrôlés par les codirectrices, colloques et supervisions
Comptabilité :	Etablie par le comptable, contrôlée par le réviseur
Caisse :	Tenue par les secrétaires, contrôlée par le comptable et le réviseur Encaissements : double des quittances, fiches de travail, paiements : quittances et pièces justificatives
CCP :	Tenu par la secrétaire, contrôlé par le comptable et le réviseur
Banque :	Ecritures tenues par le comptable, contrôlées par le réviseur.
Comptes affectés :	Tenus par le comptable, contrôlés par le réviseur.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ACCUEIL

Madame Claude BRETTON-CHEVALIER, co-présidente, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue aux participants et aux nouveaux membres dans les nouveaux locaux de l'Association.

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

Mesdames Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALIER, co-présidentes, présentent le rapport du comité. Durant l'année 2023, le comité a travaillé sur le projet harcèlement, les aspects financiers, les salaires et les nouveaux locaux.

En octobre 2023, le comité a accueilli un nouveau membre, Monsieur Pierre-Alain ROCH, évaluateur à la Cours des Comptes. Le comité se compose désormais de 7 membres, Sophie DUVILLARD, Claude BRETTON-CHEVALIER, Sarah NAMER, Ilona MAJEUR, Philippe MATTHEY, Dany MONNERAT et Pierre-Alain ROCH.

La co-présidence instaurée en 2023 fonctionne parfaitement et apprécie le soutien et la richesse que chaque membre du comité apporte.

Madame Sophie DUVILLARD présente la nouvelle Direction. Madame Monika DUCRET a souhaité être déchargée de sa fonction de co-directrice à fin février 2023. Après un recrutement à l'externe, le comité a confié le poste de co-directrice à Madame Mélanie GAUDET dès avril 2023. Les Présidentes remercient les co-directrices pour leur engagement au sein de l'Association.

Madame Catherine ARGENTA a quitté l'Association avec effet en juin 2023. Un accord a été convenu afin de solder ses prétentions. Madame Nathalie GAJIC la remplace depuis février 2023 en tant que médiatrice.

L'association accueille également Madame Catherine BARONI, dès octobre 2023 à raison d'un jour par semaine, pour former l'équipe sur le projet harcèlement et animer les ateliers prévus.

Le comité travaille sur la revalorisation des salaires. Le règlement du personnel a été modifié et est entré en vigueur en janvier 2024. Le comité s'engage à être plus investi dans l'échange et l'organisation.

Madame Claude BRETTON-CHEVALIER, co-présidente prend la parole pour nous parler su projet harcèlement.

Depuis le printemps 2023, le comité et l'équipe travaillent intensément sur le projet harcèlement sous l'instigation de Madame Florence DESSUET.

Une nouvelle édition de la Gazette à ce sujet a été éditée et mise en page par Madame Charlotte DEBIONNE en février 2024.

Le comité a travaillé sur la nouvelle tarification qui est entrée en vigueur en janvier 2024. Cette nouvelle tarification tient toujours compte de la situation financière des personnes tout en réduisant les paliers. Le site internet de l'Association a été confié à un nouveau prestataire qui satisfait grandement le comité.

Les co-présidentes remercient tous les membres du comité ainsi que tous les membres de l'équipe professionnelle pour leur engagement.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Madame Florence DESSUET, co-directrice, confirme que l'Association a été une nouvelle fois sollicitée en 2023 avec une augmentation de plus de 32% de prises de contact par rapport à 2022. Cela met en évidence le besoin de soutien dans un contexte géopolitique et sociétal.

Couple et Famille a signé en juin 2023 un contrat de mandat avec le Service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale (SEASP).

Durant 2023, l'équipe s'est mobilisée pour intégrer le projet harcèlement. Madame Catherine BARONI a rejoint l'équipe en octobre 2023.

La co-directrice nous informe que l'antenne de Bernex a fermé à la fin septembre 2023 suite au manque de demandes.

Madame Florence DESSUET et Madame Mélanie GAUDET remercient le comité et les membres de l'équipe pour leur confiance et leur professionnalisme.

Madame Mélanie GAUDET, co-directrice, expose les chiffres de l'année 2023.

Les chiffres sont en légère baisse par rapport à 2022. Cela s'explique par différents arrêts maladies de longue durée et de formation au sein de l'équipe.

La co-directrice relève une baisse des consultations en général alors qu'une hausse est visible pour la médiation.

COMPTES 2023 ET RAPPORT DU VERIFICATEUR

Monsieur Dany MONNERAT, trésorier, expose et explique les comptes sur 2023.

Le bilan 2023 montre une légère baisse par rapport à l'exercice 2022. Cela s'explique par une augmentation des charges sociales, une baisse de la subvention de l'Etat de Genève et des revenus ainsi que le dépôt de loyer qui n'est pas à ce jour restitué. L'Evêché Genève Lausanne Fribourg a été moins généreux qu'en 2022 et les dons sont caducs.

Les frais de formation d'une valeur de 3000.- CHF sont accordés en 2023 à Madame Charlotte DEBIONNE. Le bilan devrait remonter en 2024 avec le projet harcèlement et la nouvelle tarification.

Le vérificateur des comptes a attesté que tout était conforme à la loi et aux stats de l'Association.

QUESTIONS ET REMARQUES AU SUJET DES RAPPORTS

Aucune question ni remarque n'a été faite.

DECHARGE AU COMITE

La décharge au comité a été votée à l'unanimité. Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

Les membres de l'Association reconduisent à l'unanimité l'élection des membres actuels du comité.

PROPOSITIONS ET DIVERS

Aucune proposition n'a été faite.

COMPTES DE L'ASSOCIATION



RAPPORT DU TRESORIER

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les comptes de l'Association Couple & Famille pour l'exercice 2023 avec les chiffres comparatifs de l'année 2022.

Pour les recettes, les subventions de l'Eglise Catholique Romaine et de l'Etat de Genève sont conformes aux contrats de prestations signés. Une affectation de CHF 3'000 a été affectée pour la formation suite à une donation de la Fondation Balmont-Crozier d'un montant de CHF 5'000. Une partie de cette donation a été utilisée pour la formation d'une collaboratrice.

Les recettes des consultations et de médiations s'élèvent à un montant de CHF 139'195, ce qui représente une diminution d'un peu moins de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Il n'y a aucune donation sur l'exercice 2023, excepté le montant versé par la Fondation Balmont-Crozier et les quêtes de l'Evêché de Genève, Lausanne et Fribourg sont de CHF 13'268.35. Couple & Famille a également reçu un montant de cotisations pour CHF 820 pour 2023.

Pour les dépenses de l'année 2023, les salaires et charges sociales ont augmenté suite à l'engagement de deux collaboratrices et d'un départ. Les autres postes de charges sont restés stables par rapport au budget 2023 et à l'exercice précédent.

Le bilan fait apparaître une perte de CHF 6'260.67, qui vient diminuer le capital à CHF 79'227.85 au 31 décembre 2023.

Merci à tous de votre attention et je me tiens à votre disposition pour toute question.

Dany Monnerat

Genève, le 25 avril 2024

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbe.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Association Couple et Famille
Genève**

Exercice 2023

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale

Comptes annuels

Le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de l'

**Association Couple et Famille
Genève**

Genève, le 22 avril 2024
69/vac/11

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames, Messieurs,

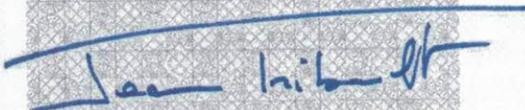
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de fonds et de variation de la fortune et annexe) de l'Association Couple et Famille pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



BfB
Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



BfB
Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de profits et pertes
- tableau de flux de fonds et de variation de la fortune
- annexe aux comptes annuels



COUPLE ET FAMILLE

EXERCICE 2023

BILAN

ACTIF

ACTIF CIRCULANT

CAISSE

C.C.P.

ACTIFS TRANSITOIRES

ACTIF IMMOBILISE

DEPOT DE GARANTIE LOYER

MATERIEL ET EQUIPEMENT

TOTAL ACTIF

31.12.2023

31.12.2022

fr.	190.30	fr.	291.15
fr.	117'270.66	fr.	125'563.80
fr.	11'435.50	fr.	14'971.40
fr.	6'054.44	fr.	6'032.57
fr.	1.00	fr.	1.00
fr.	134'951.90	fr.	146'859.92

PASSIF

FONDS ETRANGERS

PASSIFS TRANSITOIRES

SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024

FONDS AFFECTES

FONDS AFFECTES

UTILISATION FONDS AFFECTES

FONDS PROPRES

CAPITAL

TOTAL PASSIF

fr.	35'724.05	fr.	44'371.40
fr.	-	fr.	-
fr.	20'000.00	fr.	17'000.00
fr.	-	fr.	-
fr.	79'227.85	fr.	85'488.52
fr.	134'951.90	fr.	146'859.92

COUPLE ET FAMILLE

COMPTES D'EXPLOITATION

PRODUITS

SUBVENTIONS RECUES

SUBVENTION DE L'E.C.R.
SUBVENTION ETAT DE GENEVE

ATTRIBUTION FONDS AFFECTES

DONS AFFECTES

AUTRES PRODUITS

CONSULTATIONS
CONSULTATIONS BERNEX
MEDIATION
MEDIATION BERNEX
DONS
FONDATION BALMER-CROZIER
EVECHE GENEVE LAUSANNE ET FRIBOURG
INTERETS DIVERS
CONCERT / CONFERENCE
COTISATIONS

TOTAL

CHARGES

CHARGES DE PERSONNEL

TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES
FRAIS DE FORMATION

CHARGES D'EXPLOITATION

LOYER ET FRAIS ANNEXES
FRAIS DE SECRETARIAT
ENTRETIEN ET REPARATIONS
PUBLICITE
GAZETTE
CONCERT / CONFERENCE
ANNIVERSAIRE 40 ANS
ATTRIBUTION AU CAPITAL DES FONDS
AUTRES CHARGES

TOTAL

BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE

SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024

PART DE SUBVENTIONS NON DEPENSEES 2021-2024

Budget 2023

31.12.2023

31.12.2022

fr.	150'000.00	fr.	150'000.00	fr.	150'000.00
fr.	110'920.00	fr.	110'920.00	fr.	124'672.00
		fr.	-	fr.	-
fr.	103'000.00	fr.	94'430.00	fr.	106'781.00
fr.	14'000.00	fr.	7'920.00	fr.	2'790.00
fr.	21'000.00	fr.	36'565.00	fr.	34'165.00
fr.	4'000.00	fr.	280.00	fr.	120.00
fr.	10'000.00	fr.	-	fr.	80.00
		fr.	5'000.00	fr.	5'000.00
		fr.	13'268.35	fr.	16'959.40
fr.	-	fr.	21.87	fr.	-
fr.	-	fr.	18'728.50	fr.	8'417.50
fr.	800.00	fr.	820.00	fr.	900.00
fr.	413'720.00	fr.	437'953.72	fr.	449'884.90
fr.	335'000.00	fr.	369'380.75	fr.	363'298.70
fr.	10'000.00	fr.	5'541.45	fr.	7'840.00
fr.	40'500.00	fr.	41'383.65	fr.	40'713.15
fr.	18'000.00	fr.	17'165.40	fr.	23'845.95
fr.	3'000.00	fr.	1'283.10	fr.	-
fr.	4'000.00	fr.	-	fr.	86.15
fr.	4'000.00	fr.	2'100.00	fr.	2'940.20
		fr.	-	fr.	-
		fr.	-	fr.	-
		fr.	3'000.00	fr.	5'000.00
fr.	-	fr.	4'360.04	fr.	5'072.50
fr.	414'500.00	fr.	444'214.39	fr.	448'796.65
fr.	-780.00	fr.	-6'260.67	fr.	1'088.25
		fr.	-	fr.	-
		fr.	-6'260.67	fr.	1'088.25

COUPLE ET FAMILLE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	<u>2021</u> <u>CHF</u>	<u>2022</u> <u>CHF</u>	<u>2023</u> <u>CHF</u>	<u>2024</u> <u>CHF</u>
PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE	0.00			
Diminution / (Augmentation) des actifs transitoires	(15'344.90)	528.60	3'535.90	
Diminution / (Augmentation) de la garantie loyer	(0.25)	0.00	(21.87)	
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(2'766.80)	33'754.65	(8'647.35)	
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(10'000.00)	5'000.00	3'000.00	
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	<u>(28'111.95)</u>	<u>39'283.25</u>	<u>(2'133.32)</u>	<u>0.00</u>
Augmentation / (Diminution) de la part de subvention à restituer	(1'218.70)	(12'663.75)	(6'260.67)	
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	<u>(1'218.70)</u>	<u>(12'663.75)</u>	<u>(6'260.67)</u>	<u>0.00</u>
Augmentation / (Diminution) des liquidités	<u>(29'330.65)</u>	<u>26'619.50</u>	<u>(8'393.99)</u>	<u>0.00</u>
Augmentation des liquidités				
Solde initial caisse, comptes bancaires et postaux	128'566.10	99'235.45	125'854.95	
Solde final caisse, comptes bancaires et postaux	99'235.45	125'854.95	117'460.96	
Variation des liquidités	<u>(29'330.65)</u>	<u>26'619.50</u>	<u>(8'393.99)</u>	<u>0.00</u>

COUPLE ET FAMILLE

<u>VARIATION DES FONDS PROPRES</u>	2021	2022	2023	2024
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67	
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	fr. 79'227.85	-

COMPTES TRANSITOIRES

Charges payées d'avance et produits à recevoir au 31 décembre 2023
 Evêché Genève, Lausanne et Fribourg à recevoir
 Impôt à la source 2023 à recevoir

TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES

fr.	11'356.40
fr.	79.10
fr.	11'435.50

Charges à payer au 31 décembre 2022

Swisscom décembre 2023
 Provision complément CIEPP 2023
 OCAS - décompte final 2023 à encaisser
 C.I.E.P.P. cotisations décembre 2023
 Honoraires de comptabilité et de révision
 Commune de Bernex / Loyer 2022-2023
 Provision solde salaires 2023
 Zurich assurance - solde décompte final 2023

TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES

fr.	135.10
fr.	2'500.00
fr.	7'499.35
fr.	3'121.10
fr.	8'500.00
fr.	2'000.00
fr.	11'282.50
fr.	686.00
fr.	35'724.05

COUPLE ET FAMILLE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 Forme juridique et organisation

L'Association Couple et Famille, domiciliée à la Rue du Roveray 16, Genève, est une association constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale le 21 mars 2005. L'association n'est pas inscrite au registre du commerce.

2 But et prestations de l'association

L'association offre une écoute et un accompagnement aux couples (mariés ou non) et aux familles en difficulté, sans distinction de nationalité, religion ou appartenance politique.

3 Organes de l'association

3.1 Comité au 31 décembre 2023

Présidentes : Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALIER

Trésorier : Dany MONNERAT

Membres : Pierre-Alain ROCH, Sarah NAMER,
Claude BRETTON-CHEVALIER
Ilona MAJEUR, Philippe MATTHEY

3.2 Organe de révision

Depuis l'exercice 2021, BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA est organe de révision.

4 Exonérations fiscales cantonales et fédérales

4.1 Exonération cantonale

Selon lettre du Conseiller d'Etat du 17 juin 2009, l'association est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales prévus par l'article premier LIPM pour une période indéterminée.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur les bénéfices résultant d'aliénation de biens et actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

Elle s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

4.2 Exonération fédérale

L'association est, pour une durée indéterminée, exonérée de l'impôt fédéral direct, pour autant que les fonds recueillis soient utilisés conformément au but social conformément à la lettre du Département des finances, Administration cantonale de l'impôt fédéral direct du 17 juin 2009.

5 Principes comptables retenus pour l'établissement des comptes

5.1 Date de clôture des comptes

L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

5.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie et de variation des capitaux propres, l'annexe ainsi que les principes d'évaluation sont régis par le code civil.

5.3 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

5.4 Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la valeur nominale.

5.5 Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils 10, 50, 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas en moyenne annuelle 10

6 Détail de certains postes du compte de pertes et profits

6.1 Dotation aux fonds affectés

Fondation Balmont-Crozier : Fr. 3'000,00 pour la Formation 2023

6.2 Contrat de prestation Etat de Genève

L'Association est au bénéfice d'une aide financière de l'Etat de Genève pour les années 2021 à 2024. L'aide financière attribuée en 2023 s'est élevée à CHF 110'920,00.

	Résultat de l'exercice	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE A RESTITUER 28%	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE 72%
2021	-1'218.70		-1'218.70
2022	1'088.25		1'088.25
2023	-3'260.67		-6'260.67
2024			
	<u>-3'391.12</u>	<u>-</u>	<u>-6'391.12</u>

ANNEXE 4

FONDS AFFECTES

Fondation Balmon-Crozier

Le montant total alloué est de Fr. 5'000,00 (reçu le 26 juin 2023)

Ce montant est affecté pour la formation 2023

Il est partiellement utilisé pour couvrir les frais de formation d'une collaboratrice durant l'année

fr. 5'000.00

fr. 2'000.00

TOTAL FONDS AFFECTES

fr. 3'000.00

VARIATION DU CAPITAL	2021	2022	2023	2024	TOTAL PERIODE
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52		
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67		
CREANCIER ETAT DE GENEVE 72 %	fr. -	fr. -	fr. -		
BENEFICE RESTANT A L'ASSOCIATION	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67	fr. -	

BUDGET**2021****2022****2023****2024****PRODUITS**

Consultations	fr. 140'000.00	fr. 142'000.00	fr. 142'000.00	fr. 212'000.00
Eglise Catholique Romaine	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00
Subvention Etat de Genève	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00
Dons et aides	fr. 5'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 18'000.00
Cotisations	fr. 700.00	fr. 800.00	fr. 800.00	fr. 800.00
TOTAL PRODUITS	fr. 406'620.00	fr. 413'720.00	fr. 413'720.00	fr. 491'720.00

CHARGES

Taitements et charges sociales	fr. 325'000.00	fr. 335'000.00	fr. 335'000.00	fr. 390'000.00
Loyer et assurances	fr. 40'000.00	fr. 40'000.00	fr. 40'500.00	fr. 53'000.00
Entretien et réparations	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00
Secrétariat et administration	fr. 18'000.00	fr. 18'000.00	fr. 18'000.00	fr. 20'000.00
Publicité et gazettes	fr. 10'000.00	fr. 7'000.00	fr. 8'000.00	fr. 15'000.00
Frais formation et déplacements	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00
TOTAL CHARGES	fr. 406'000.00	fr. 413'000.00	fr. 414'500.00	fr. 491'000.00
EXCEDENT DE PRODUITS	fr. 620.00	fr. 720.00	fr. -780.00	fr. 720.00

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch